



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Alexandre tenue à l'Hôtel de Ville au 453 rue St-Denis, le 3 avril 2023, le Conseil a adopté la résolution 23-04-87 intitulée :

RÉSOLUTION 23-04-87 – DATES POUR LES VENTES-DÉBARRAS

La Municipalité de Saint-Alexandre autorise les vente-débarras sans demande d'autorisation auprès de la municipalité à raison de deux fins de semaine par année soient une au printemps et une à l'automne.

Les ventes-débarras seront autorisées la fin de semaine du 27 et 28 mai 2023. (remises à la fin de semaine suivante, soit la fin de semaine du 3 et 4 juin 2023, en cas de forte pluie ou force majeure)

Les ventes-débarras seront autorisées la fin de semaine du 26 et 27 août 2023. (remises à la fin de semaine suivante, soit la fin de semaine du 2 et 3 septembre 2023, en cas de forte pluie ou force majeure)

Donné à Saint-Alexandre
Le 4 avril 2023

Marc-Antoine Lefebvre,
Directeur général et greffier-trésorier